

Praz, Anne-Françoise; Avanzino, Pierre; Crettaz, Rebecca: *Les murs du silence. Abus sexuels d'enfants placés à l'institut Marini*. Neuchâtel: Éditions Alphil 2018. ISBN: 978-2-88930-159-1; 228 S.

Rezensiert von: Alix Heiniger, Commission indépendante d'experts - Internements administratifs

La courageuse mobilisation des anciens enfants placés à l'institut de Marini pour dénoncer les violences sexuelles et physiques qu'ils y ont subies a poussé le clergé à réagir et à commander une étude, dont est issu ce livre. Ce dernier met au jour l'importance et la fréquence des abus, les conditions qui ont permis aux prêtres et au personnel laïc de les commettre et le traitement des dénonciations par les autorités ecclésiastiques.

Chaque chapitre s'ouvre sur une question de recherche et livre une réponse dans un premier temps fondée sur les témoignages, puis sur les archives de l'Évêché. Les faits sont enfin replacés dans le contexte de l'époque. Cette approche permet de restituer à la fois l'expérience des victimes et les mécanismes qui ont rendu possibles les abus et leur occultation sur une si longue durée et de les inscrire dans le contexte de l'époque, tout en ne cherchant jamais à excuser les auteurs de violences.

Le premier chapitre met en lumière l'existence de deux groupes distincts parmi les pensionnaires : ceux qui sont envoyés par leurs parents, pour la plupart venus de Suisse alémanique, et les Romands placés par les autorités communales d'assistance ou des organisations philanthropiques. Ces derniers connaissent une situation de vulnérabilité structurelle plus importante que leurs camarades d'outre-Sarine. Ils sont d'autant plus fragilisés que personne ne les défend et qu'ils portent le stigmate de la pauvreté, conçue dans la pensée de l'époque comme une tare transmise par la famille. La fondation de Marini en 1881 s'inscrit dans ce contexte d'éducation extra-familiale pour les enfants que les communes, l'assistance publique et les associations philanthropiques entendent mettre à l'abri d'un prétendu danger moral en leur inculquant le plus tôt possible l'habitude du tra-

vail, afin d'en faire des adultes indépendants (de l'assistance publique).

La vie quotidienne à Marini, objet du deuxième chapitre, est caractérisée par la sévérité de la discipline et la dureté des punitions et du travail. Ce dernier n'est pas seulement un instrument d'éducation des enfants, mais aussi une source de financement, Marini tirant une grande partie de ses revenus de son exploitation agricole. Les témoignages évoquent l'ennui dû à l'absence de loisirs, autres que les promenades, les prières et la messe quotidienne. La nourriture n'est pas très abondante et plutôt monotone. Parmi les plus mauvais souvenirs, la discipline est décrite comme très dure, appliquée à l'aide d'un éventail de punitions, dont la plus humiliante, la « fessée ex-magistrat », est pratiquée devant tous les enfants invités à prier pour leur « condamné ». L'école est absente des récits et il semble qu'une partie des enfants n'y ait jamais eu accès.

Analysés de manière empathique et dépassionnée, les abus sexuels sont traités au troisième chapitre, qui met très bien en lumière les mécanismes induits chez les victimes. Au début, l'enfant ne comprend pas ce qui lui arrive. Il se heurte à une contradiction entre les valeurs morales et religieuses que l'adulte (ou le prêtre) est censé incarner et son attitude, d'où un profond malaise. Les témoins se demandent souvent pourquoi ils n'ont pas résisté davantage. Leur réaction s'explique pourtant à la fois par leur position de vulnérabilité et un contexte d'asymétrie des rapports de pouvoir avec leurs agresseurs. Ceux-ci exercent sur ces enfants, pour la plupart privés d'affection, une forte autorité, et sont capables de leur accorder des privilèges comme une friandise, des cadeaux, ou le fait d'être « choisis » pour servir la messe. Les archives permettent d'identifier 11 abuseurs et 21 enfants victimes et documentent deux procédures devant le tribunal de la Broye en 1954 et 1956. Conscient de ces actes, le clergé privilégie la protection de l'institution religieuse aux dépens des victimes. Le vocabulaire utilisé par les autorités ecclésiastiques s'inscrit dans le registre de l'euphémisation et du déni, allant parfois jusqu'à transformer les agresseurs en victimes. Le contexte historique n'explique pas cette attitude, puisqu'à l'époque

ces faits sont considérés comme très graves. Les dénonciations sont empêchées par une série de facteurs : l'asymétrie des rapports de pouvoirs, le prestige social des prêtres, le mépris pour les enfants placés, l'atmosphère autoritaire, l'absence de contrôle indépendant, le tabou sur la sexualité, la minimisation des actes, la méconnaissance de leur impact. Ces éléments se combinent et produisent une stratégie du silence, par une pression des abuseurs et des autorisés sur les victimes, dans le but d'éviter le scandale. L'enquête révèle qu'un surveillant accusé est resté en poste, au contact des enfants, pendant toute la procédure, libre d'exercer des pressions sur ceux qui devaient témoigner. Les mesures prises par le clergé, la mutation des agresseurs, ne visent pas à protéger les enfants, mais à maintenir le silence. C'est d'ailleurs la politique de l'église depuis le milieu du 19^e siècle. Même si elle punit les « crimes contre nature » depuis le 12^e siècle, elle impose le secret de l'instruction et menace d'excommunication ses membres qui parleraient depuis 1922. Certaines églises nationales ont toutefois décidé récemment de dénoncer les abuseurs aux juridictions civiles.

Le chapitre cinq tente de mesurer l'impact du vécu des victimes sur leur parcours de vie. Le silence continue de peser encore après bien des années. Certains anciens enfants placés ne veulent pas dévoiler cet aspect de leur vie, ou continuent de le cacher à leurs proches, malgré leur témoignage. Pour certains, la révolte a été une étape nécessaire avant une réflexion sur ce passé, voire une action pour le dénoncer. Les témoignages publiés en annexe de l'ouvrage reflètent ces différents aspects.

Enfin, le sixième chapitre condense une synthèse du rapport, les souhaits des victimes et quelques réactions lors de la sortie de l'étude. Il rappelle les implacables conclusions du rapport : « La convergence des témoignages et les révélations des archives attestent que des maltraitances et des abus sexuels graves et répétés se sont produits à l'Institut Marini durant la période étudiée et que le souci principal des responsables a été de les dissimuler. » (p. 154) Si les victimes saluent l'effort de l'évêque pour éclairer ce passé, elles regrettent qu'il n'ait pas formulé une demande de pardon plus explicite. Cer-

tains ex-pensionnaires n'attendent plus rien de l'église, d'autres veulent diffuser cette histoire ou soulignent que les réparations financières ne sont pas très substantielles.

La conclusion de l'ouvrage situe l'étude dans un contexte international caractérisé depuis le milieu des années 1990 par une attention portée aux abus sexuels et aux maltraitances sur les enfants. La participation des historien-ne-s aux mandats officiels, assortis aux réparations et aux excuses, n'est pas sans poser problème. Elle comporte le risque de produire l'illusion d'un présent apaisé et pacifié par rapport à un passé problématique et injuste. À cet égard, les auteur-e-s s'interrogent sur les mesures prises actuellement par le clergé et constatent la persistance des mécanismes qui ont rendu possibles les abus. L'ampleur des violences commises sur les enfants exclut les explications d'ordre individuel. Il s'agit bien d'une dynamique systémique. Pourtant, malgré les efforts de réparation, l'institution ecclésiastique peine à reconnaître la dimension structurelle du problème.

HistLit 2018-4-029 / Alix Heiniger über Praz, Anne-Françoise ; Avvanzino, Pierre ; Crettaz, Rebecca : *Les murs du silence. Abus sexuels d'enfants placés à l'institut Marini*. Neuchâtel 2018, in: H-Soz-Kult 11.10.2018.